

Impôts	Date limite pour le dépôt de la déclaration à l'impôt des personnes physiques.
Référence	SPF Finances – Secrétariat du Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, Cellule Presse et Communication, Communiqué de presse du 18-07-2006.
	Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances Didier REYNDERS communique que la date limite pour le dépôt de la déclaration à l'impôt des personnes physiques (exercice d'imposition 2006) est maintenue au 19-07-2006.
	Compte tenu des grèves de La Poste qui ont posé des problèmes lors de l'envoi et de la distribution de certaines déclarations fiscales – et afin de respecter le délai légal d'un mois pour compléter la déclaration, le Ministre chargera le SPF Finances d'appliquer une période de tolérance (tant pour la version papier que pour la version électronique).
	Concrètement, les contribuables ne devront pas introduire de demande de délai à titre individuel s'ils rentrent leur déclaration avant le 31-07-2006 .
Contact center SSGPI Tel 02 554 43 16 helpdesk@ssgpi.be	